

RAPPORT DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE

DES INTERVENTIONS DE

L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE LA RÉGION DE LA GATINEAU

Dossier : 036-20-01
Le 3 avril 2000

TABLE DES MATIÈRES

- 1- MANDAT..... 3
- 2- PARTICIPANTS..... 4
- 3- SITUATION DE L'INDUSTRIE 4
- 4- ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS
DES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DANS LA
MISE EN MARCHÉ..... 6
 - 4.1 Évaluation des administrateurs du plan..... 6
 - 4.2 Tendances et problématiques 6
 - 4.3 Actions de l'Office..... 7
 - 4.4 Commentaires de la Fédération des producteurs
de bois du Québec 8
 - 4.5 Commentaires et réactions des autres intervenants 8
- 5- IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES
PRIORITÉS DE L'OFFICE 8
- 6- ANALYSE ET COMMENTAIRES..... 9
- 7- RECOMMANDATIONS 10

1- MANDAT

Selon l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est tenue de procéder à un examen périodique des interventions des plans conjoints de mise en marché.

En effet, cet article précise que :

« À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion d'être entendues sur l'application du plan et des règlements concernés. »

C'est en regard de cette obligation que la Régie a invité l'ensemble des intervenants à participer à la tenue d'une séance publique, le 26 janvier 2000, concernant l'évaluation des interventions du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de la Gatineau. Il s'agissait du second exercice d'examen périodique, le premier ayant eu lieu le 20 avril 1995.

Les objectifs poursuivis lors de cette rencontre étaient :

- de recevoir le rapport de l'Office des producteurs de bois de la région de la Gatineau;
- d'entendre les commentaires des autres intervenants;
- d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du plan conjoint dans la mise en marché du bois;
- de préciser les cibles stratégiques et les priorités du plan en regard d'une mise en marché ordonnée;
- de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions du plan depuis le dernier examen, de comprendre les actions de celui-ci et de contribuer à l'amélioration de ses interventions.

Pour appuyer cette démarche et pour susciter une participation active lors de la rencontre, la Régie a, au préalable, transmis aux administrateurs du plan un guide de préparation pour leur rapport et aux intervenants les questions susceptibles d'être traitées. La Régie a fait publier l'avis de convocation dans le journal « La Terre de chez nous ».

La Régie a de plus invité le ministère des Ressources naturelles (MRN) à préparer une présentation de la situation générale et des perspectives d'avenir de l'industrie, des marchés et des politiques. Les informations transmises ont permis de situer les interventions du plan en regard de la compétitivité de l'industrie québécoise du sciage et des pâtes et papiers ainsi que des politiques générales et priorités annuelles du MRN en matière d'approvisionnement des usines et d'aménagement de la forêt.

Le présent document constitue le rapport de cette évaluation. Il fait état des discussions lors de la séance. Il résume les interventions réalisées par l'Office des producteurs de bois de la région de la Gatineau. Il précise les cibles stratégiques et les priorités retenues par l'Office pour les prochaines années. Il présente finalement l'analyse de la situation ainsi que les recommandations de la Régie à l'Office afin de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé par le plan conjoint.

2- PARTICIPANTS

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

- l'Office des producteurs de bois de la région de la Gatineau
 - M. François Roy, président
 - M. Yvon Parker, vice-président
 - M. Pierre Richard, administrateur
 - M. Michel Paradis, permanent
- la Fédération des producteurs de bois du Québec
 - M. Marcel Marcheterre, directeur de la mise en marché
- le ministère des Ressources naturelles
 - M. Carol La Barre, ingénieur et économiste forestier
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
 - M. Jean-Claude Blanchette, président de la séance
 - M. René Cormier, régisseur
 - M. Jean-Claude Dumas, régisseur
 - M. Pierre Fortin, directeur des services à la gestion.

Les documents déposés lors de la séance sont disponibles au siège social de la Régie.

3- SITUATION DE L'INDUSTRIE

M. Carol La Barre, du Service des études économiques et commerciales du ministère des Ressources naturelles, présente la situation de l'industrie forestière. Sa présentation est subdivisée en quatre parties, soit : les enjeux de la mondialisation pour l'industrie québécoise des producteurs de bois, l'évolution de la consommation du bois au Québec, l'évolution de la consommation du bois dans la région de la Gatineau et finalement les objectifs du MRN concernant la protection et la mise en valeur des forêts privées.

LES ENJEUX DE LA MONDIALISATION

M. La Barre précise que la valeur des livraisons de bois et des produits du bois et papiers se situe au premier rang de l'industrie de la transformation au Québec. En effet, avec une valeur de 17 milliards de livraisons en 1997, cette industrie devance celle des mines, des produits chimiques et des produits alimentaires avec des valeurs totalisant respectivement 16,3, 14,3 et 12,7 milliards de dollars.

Le secteur du bois et des produits de bois et papiers procure quelque 80 000 emplois et la valeur de ses exportations à l'extérieur du Canada s'élève à près de 10 milliards de dollars. Il s'agit de l'industrie la plus importante dans plus de 250 municipalités du Québec.

La stratégie industrielle du MRN concernant les produits forestiers vise à accroître la compétitivité, à développer la valeur ajoutée et à créer de nouveaux emplois.

Sur le plan de la compétitivité, le Québec jouit d'une place enviable. Les coûts variables sont en général plus bas que ceux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et des États-Unis. Cette situation résulte en grande partie des efforts de rationalisation de l'industrie dans le secteur du papier journal, d'un taux de change avantageux, d'une modernisation des équipements, d'une diminution des coûts de production dans le secteur des panneaux OSB ainsi que des investissements réalisés par les scieries dans le secteur du bois d'œuvre.

Cette situation est toutefois fragile compte tenu de la variation du taux de change, des coûts de transport et des droits de coupe.

L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE BOIS AU QUÉBEC

Les données de l'évolution de la consommation de bois au Québec proviennent des questionnaires complétés annuellement par les industriels lors du renouvellement de leur permis d'usine. Ces informations démontrent que la consommation de bois en provenance des forêts privées, incluant les grandes propriétés privées et les territoires autochtones, a augmenté de 30 % de 1990 à 1998 pour atteindre 8 millions de m³.

Cette hausse est attribuable à une augmentation de la consommation de bois pour les produits dérivés, le sciage et les placages et contreplaqués. Ces produits ont enregistré des hausses respectives de 333 %, 148 % et 137 % alors que dans le secteur de bois à pâte, la consommation a diminué de 40 % au cours de cette période.

Dans le secteur des pâtes et papiers, l'économiste du MRN observe cependant une diminution de la consommation de résineux de près de 70 % alors que la consommation de feuillus durs ne diminue presque pas. Selon l'expert, la forme du feuillu dur consommé changera également au cours des prochaines années en passant des billots vers les copeaux.

L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE BOIS DANS LA RÉGION DE LA GATINEAU

De 1990 à 1998, la consommation de bois en provenance du territoire couvert par le plan conjoint de la région de la Gatineau a augmenté de 132 % pour atteindre 252 916 m³.

La consommation de bois destiné à la pâte a diminué de 65 % pour atteindre 29 027 m³. La consommation de résineux a également subi une forte diminution et la consommation de feuillus devrait, quant à elle, diminuer de façon importante au cours des prochaines années.

De son côté, la consommation de bois de sciage a augmenté de près de 400 % pour atteindre 106 468 m³. Finalement, la consommation de bois pour les produits dérivés est passée de 3 767 m³ à 114 833 m³.

L'économiste du MRN compare la quantité de bois consommé, pour chacun des groupes d'essences, aux prélèvements admissibles dans la vallée de la Gatineau. Il observe que, sur une base de cinq ans, la quantité de bois récolté en feuillus durs et autres résineux est nettement inférieure aux potentiels de prélèvement. Quant aux autres essences, la quantité récoltée correspond au potentiel de prélèvement même si le volume de peupliers mis en marché en 1998 dépasse de près de 40 000 m³ les prélèvements admissibles.

LES OBJECTIFS DU MRN CONCERNANT LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le Sommet sur la forêt privée de 1995 a permis de créer un partenariat entre les représentants des propriétaires de boisés, de l'industrie de transformation des produits forestiers, du monde municipal et le gouvernement du Québec. Il en est ressorti un accord unanime pour instaurer un régime de protection et de mise en valeur des forêts privées ainsi que de nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

La politique du MRN concernant la protection et la mise en valeur des forêts privées s'inspire des conclusions du Sommet. Des agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont ainsi été formées et celles-ci ont pris en charge la planification forestière et la gestion de programmes d'aide aux propriétaires de boisés.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises a été créée en 1996. Son territoire englobe ceux des forêts privées du syndicat d'Outaouais-Laurentides et des offices de Pontiac et Gatineau. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif constitué des intervenants du milieu et dont l'objectif est d'orienter le développement de toutes les forêts privées de son territoire.

L'agence prend en charge la planification forestière et la gestion de différents programmes d'aide. L'Office, pour sa part, est le mandataire de l'agence pour élaborer le plan de protection et de mise en valeur régional (PPMV). Le MRN souhaite quant à lui que l'agence soit un véritable carrefour de concertation et que les problématiques de protection et de mise en valeur y soient largement discutées.

4- ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DANS LA MISE EN MARCHÉ

4.1 Évaluation des administrateurs du plan

Les représentants de l'Office déposent un mémoire à la Régie. Le texte qui suit est un résumé de ce document.

L'Office des producteurs de bois de la Gatineau a été créé le 20 février 1960. L'objectif principal poursuivi par les administrateurs dans le cadre de l'application du plan conjoint est d'améliorer les conditions de mise en marché des produits de la forêt privée.

La forêt privée de la Gatineau est possédée par 1 600 propriétaires, dont environ 500 sont actifs annuellement au niveau de la mise en marché. Le territoire couvre une superficie de 226 051 hectares de forêt dont 153 305 hectares de propriétés privées.

4.2 Tendances et problématiques

Les pâtes et papiers

Depuis 1995, la demande dans le secteur des pâtes et papiers est en régression. Une seule usine est en fonction et elle prévoit arrêter ses achats de bois rond à l'été 2000. L'Office étudie la possibilité d'acheminer du bois vers une autre usine aux États-Unis.

Les panneaux

La demande dans le secteur des panneaux est en progression notamment depuis la construction de l'usine Forex Maniwaki.

Le sciage

Le secteur du sciage de résineux est caractérisé par une demande assez constante pour les bois de la forêt privée. Toutefois, ce secteur d'activité, en plus d'être en compétition avec des intervenants de l'extérieur de la région, a connu deux faillites importantes.

En dépit de fluctuations dans les divers marchés, la moyenne des livraisons pour toutes utilisations demeure assez stable pour l'ensemble des essences.

En plus de ces tendances, l'Office a souligné une baisse importante de la demande des Industries McLaren de Thurso et la difficulté pour le MRN d'intervenir afin de prioriser la forêt privée.

L'Office a également porté à l'attention de la Régie la problématique concernant l'écoulement des bois provenant des projets réalisés dans le cadre du

programme gouvernemental de la gestion de la forêt habitée. L'écoulement de ces bois est non couvert par le plan conjoint et pourrait éventuellement affecter de façon négative la mise en marché du bois provenant de la forêt privée si les volumes devenaient plus importants.

4.3 Actions de l'Office

Au fil des ans, les producteurs se sont donné des règlements afin de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits de la forêt privée :

- règlement sur l'exclusivité de la vente;
- règlement sur les contributions;
- règlement sur le fichier des producteurs;
- règlement sur la conservation et l'accès aux documents;
- règlement sur les contingents;
- règlement de régie interne.

L'Office applique un règlement sur les contingents depuis le 1^{er} janvier 1991. Ce règlement prévoit une préinscription des producteurs afin de connaître les volumes qu'ils prévoient mettre en marché par essence pour l'année à venir. Cette formule, en plus de permettre un partage équitable du marché entre les producteurs, oriente l'Office dans la négociation des volumes.

L'Office offre de la formation et transmet de l'information régulièrement aux producteurs. Au cours de la dernière année, les actions suivantes ont été réalisées :

- publication du journal « Regard sur le bois »;
- publication d'une chronique sur la sécurité en forêt, les saines pratiques d'intervention, l'abattage sécuritaire, les équipements de sécurité;
- tirage d'équipement de sécurité lors de l'assemblée générale afin de sensibiliser les producteurs;
- distribution du « Guide de saines pratiques d'intervention en forêt privée » aux producteurs et aux municipalités;
- production et distribution d'une liste hebdomadaire des différents marchés (prix et normes de qualité) pour les bois destinés au sciage;
- distribution de différents documents d'information (mise en valeur, habitat faunique, feuillets d'information);
- formation sur le débitage des bois (en groupe et personnalisé);
- formation sur les mesures sécuritaires d'abattage dans les forêts sinistrées (Chablis) et visites de travaux d'aménagement réalisés par les producteurs;
- visites d'usines de transformation.

L'Office a produit une analyse des stocks de bois sur pied basée sur l'inventaire de 1994. En tenant compte des augmentations observées des inventaires, il a été possible de déterminer un prélèvement admissible provisoire par essence.

L'Office met à la disposition des producteurs une équipe de spécialistes constituée de deux ingénieurs et d'un technicien forestier. Depuis janvier 1998, une ressource technique est disponible à plein temps pour renseigner les producteurs directement sur le terrain concernant le mesurage, le classement, le façonnage et le débitage ainsi que sur les diverses méthodes d'exploitation forestière.

L'Office assure une représentation à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises en siégeant au conseil d'administration et aux comités administratif et technique. De cette façon, il s'assure d'une représentation des producteurs et voit au respect de leurs droits et de leurs volontés. L'Office est mandataire également pour la confection du PPMV conjointement avec l'Office des producteurs de bois de Pontiac et du Syndicat des producteurs de bois d'Outaouais-Laurentides.

Finalement, l'Office a participé à un projet pilote d'un banc d'essai sur Sylva 2. Ce projet permettra la mise au point d'une méthode pour faire le calcul des possibilités forestières qui seront disponibles aux diverses agences.

4.4 Commentaires de la Fédération des producteurs de bois du Québec

Le représentant de la Fédération, monsieur Marcel Marcheterre, dépose une lettre signée par son président et en fait lecture. Nous en donnons ici un résumé :

La Fédération se dit en accord avec la démarche de l'examen périodique puisqu'elle permet aux intervenants de s'exprimer sur la mise en marché du bois provenant de la forêt privée.

Elle rappelle que les objectifs poursuivis par le plan conjoint visent à :

- obtenir pour l'ensemble des producteurs les conditions de mise en marché les plus avantageuses possible;
- ordonner et contrôler la production;
- mettre en œuvre les moyens de réduire le coût de la mise en marché du produit et d'améliorer les conditions de production;
- accroître la qualité du produit et favoriser la productivité.

La Fédération souligne que l'Office applique une réglementation relative à l'exclusivité de la vente pour les secteurs des pâtes et papiers et du panneau depuis 1988 et pour le secteur de sciage depuis 1994. Les producteurs ont également adopté, en 1990, un règlement sur les contingents. Cette réglementation est supportée par une majorité de producteurs.

Pour le secteur du sciage, la réglementation étant plus récente, l'Office est à consolider son application. Le souci accordé par les administrateurs à assurer une application efficace de la réglementation traduit bien la préoccupation de l'Office de bien servir les intérêts des producteurs.

4.5 Commentaires et réactions des autres intervenants

Bien que plusieurs intervenants avaient été invités à assister à la séance publique, aucun autre ne s'est présenté ou n'a fait de représentations écrites. Toutefois, l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec avait prévenu qu'elle ne pouvait être présente à cette séance.

5- IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'OFFICE

Au cours des prochaines années, les administrateurs de l'Office prévoient entreprendre les actions suivantes :

1. poursuivre l'amélioration de la mise en marché des bois en sécurisant les marchés en terme de garantie de paiement et en recherchant de nouveaux marchés particulièrement pour le sciage des feuillus et les essences secondaires de résineux;
2. planifier la tenue des assemblées de secteurs;
3. augmenter le nombre de parutions du journal interne de six à huit par année;
4. augmenter les sessions de formation destinées aux producteurs touchant la mise en marché et la mise en valeur;

5. évaluer la possibilité de transférer l'administration du plan conjoint au syndicat afin d'augmenter le membership et d'améliorer le sentiment d'appartenance;
6. préparer un projet de politique de développement durable.

6- ANALYSE ET COMMENTAIRES

La Régie tient à souligner son appréciation aux administrateurs de l'Office quant à la pertinence des informations transmises. En effet, celles-ci ont permis de situer et d'apprécier l'action de l'Office dans la mise en marché du bois de la région de la Gatineau. Ils déplorent toutefois l'absence des représentants de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, de l'Association des industries forestières du Québec et d'autres intervenants régionaux concernés.

La Régie souligne également les progrès réalisés par les administrateurs du plan conjoint pour s'adapter à l'évolution du marché et pour donner suite aux recommandations de la Régie lors du dernier examen périodique. En effet, des précisions ont été apportées concernant les préoccupations de la Régie sur l'exclusivité de la vente, les taux de transport ainsi que sur un mécanisme transparent de distribution des connaissances de livraison.

Le règlement de l'Office sur les contingents prévoit notamment une préinscription des producteurs afin de connaître les volumes qu'ils prévoient mettre en marché par essence pour l'année à venir. En appliquant cette formule avec une mise à jour de la possibilité forestière, le partage du marché entre les producteurs est plus équitable et l'Office peut intervenir plus efficacement dans la négociation des volumes et des prix.

La Régie constate également que la consommation de bois dans la région de la Gatineau suit sensiblement la même tendance que celle de l'ensemble du Québec. Les producteurs de cette région ont dû s'adapter à l'évolution des marchés en diminuant les volumes destinés aux pâtes et papiers pour augmenter les volumes de bois pour le bois sciage, les placages et contreplaqués ainsi que les produits dérivés. Sur ce point, les producteurs ont changé leurs habitudes en privilégiant la mise en marché de billots de 8 pieds plutôt que de 4 pieds.

Même si le volume de peupliers mis en marché en 1998 dépasse de près de 40 000 m³ les prélèvements admissibles, l'exploitation de la ressource semble adéquate. En effet, sur une moyenne de cinq ans, il n'y a pas de dépassement de la quantité de bois récolté par rapport à la possibilité forestière.

La Régie observe également que l'Office a mis beaucoup d'emphasis sur la formation et la diffusion de l'information auprès des producteurs en mettant à leur disposition une équipe de spécialistes, en organisant des activités de formation et en transmettant régulièrement une information variée et d'actualité sur le secteur. L'Office a maintenu le service de conseiller forestier du programme de mise en valeur de la forêt pour assurer un service adapté aux petits propriétaires forestiers.

L'Office participe également à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises et assure ainsi une représentation des producteurs. L'Office est donc présent dans son milieu, ce qui favorise le partenariat. Ses initiatives ont permis d'améliorer la mise en marché et de solutionner les problèmes rencontrés concernant le développement de marché et l'amélioration de la qualité du produit.

La Régie a été sensibilisée à la problématique soulevée par l'Office concernant l'écoulement des bois en provenance des projets réalisés dans le cadre du programme gouvernemental de la gestion des forêts habitées. L'accentuation de ce phénomène nécessiterait une analyse des impacts sur la mise en marché ordonnée du bois de la forêt privée.

7- RECOMMANDATIONS

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec incite l'Office des producteurs de bois de la Gatineau à prendre les moyens requis pour appliquer les orientations qu'il s'est données pour les prochaines années.

La Régie recommande à l'Office de développer des indicateurs permettant de vérifier l'opportunité de ses interventions et d'en mesurer périodiquement les résultats atteints en regard d'une mise en marché ordonnée du produit visé par le plan conjoint.

Elle recommande aussi à l'Office de poursuivre ses démarches visant à informer les producteurs des changements qui surviennent dans la mise en marché et de faciliter l'adaptation des producteurs aux exigences des nouveaux débouchés.

JEAN-CLAUDE BLANCHETTE

RENÉ CORMIER

JEAN-CLAUDE DUMAS